

Des propositions pour une citoyenneté active #GrandDébatNational

Une région de forts contrastes

57 280 km² soit deux fois la Belgique

97 habitants/km²

120 en France métropolitaine,
mais 228 en Alsace et 52 en Champagne-Ardenne

5,56 millions d'habitants (2016),
soit 8,3% de la population métropolitaine

Sur les 31 zones d'emploi de la région

seules 8 gagnent des habitants et des emplois entre 2007 et 2013

760 km de frontières avec 4 pays.

Près de 190 000 travailleurs transfrontaliers
(45 % des transfrontaliers français)

LA FISCALITE ET LES DEPENSES PUBLIQUES

Des finances locales trop contraintes

L'autonomie financière des collectivités territoriales est une composante juridique du principe constitutionnel de libre administration. Les collectivités locales sont les principaux investisseurs publics. Or l'autonomie des collectivités locales est aujourd'hui très limitée. Si le taux d'endettement de l'Etat est nettement préoccupant, les collectivités locales sont bien plus vertueuses (taux d'endettement inférieur à 10% de leur budget en 2014). Une réforme de la fiscalité, directe et indirecte, est nécessaire. Elle devra être porteuse de plus de justice fiscale et permettre plus de stabilité financière et une plus grande autonomie d'action, particulièrement pour les Régions. Cela leur permettrait de développer des programmes d'investissements en faveur des acteurs économiques et associatifs locaux.

Une marge de manœuvre financière réduite

Aujourd'hui, les 3/4 du budget de la Région Grand Est portent sur des compétences obligatoires et donnent lieu à des « pré-affectations » plus ou moins affirmées de recettes. En réalité, la marge fiscale de la Région se limite à la taxe sur les certificats d'immatriculation et à la « TICPE Grenelle » qui ne représentent plus que 7% de ses recettes fiscales.

Les mobilités, une préoccupation majeure

Les mobilités sont devenues un sujet de première préoccupation pour les citoyens, en particulier dans les zones rurales où les transports publics disparaissent progressivement alors que la population vieillit et que les précarités s'y développent. Les collectivités locales, particulièrement les Régions, sont de plus en plus sollicitées pour faire face, notamment en matière d'infrastructures ferroviaires, à des charges de maintenance lourdes qui reviennent normalement à l'Etat et à la SNCF.

Cela produit un double effet ciseau pour les collectivités locales vers lesquelles se tournent de plus en plus les citoyens alors qu'elles n'ont pas les moyens de faire face à ces charges nouvelles.

Favoriser la consommation des fonds européens

Les fonds européens privilégient les porteurs de projet ayant des moyens en ingénierie et en trésorerie. Un accompagnement est incontournable pour le montage des dossiers, puis pour la trésorerie, de type prêt « à taux zéro », avec différé d'amortissement, proposé par le secteur bancaire ou autre pendant les 2 à 3 ans que dure le délai de paiement.

Evaluer les politiques publiques, pour plus de transparence

L'évaluation des politiques publiques est un processus essentiel au fonctionnement démocratique. Elle permet de rendre compte aux citoyens et d'améliorer l'action publique en continu. Au-delà des Régions, l'ensemble des collectivités locales devrait développer l'évaluation des politiques qu'elles mettent en œuvre, en y associant les citoyens, par le biais, par exemple, des Conseils de développement.

UNE FISCALITE POUR LES TRANSPORTS

- La TVA : Le CESER demande qu'un taux de TVA réduit à 5,5 % soit appliqué au fonctionnement des transports publics de proximité (TER notamment). Cela permettrait de dégager des marges de manœuvre au bénéfice des Régions afin de favoriser le droit à la mobilité pour tous.

- L'expérimentation d'une « Taxe transit » : Le Grand Est est traversé par un important trafic international de poids lourds qui bénéficient d'infrastructures gratuites. Le CESER demande que la mobilisation de recettes additionnelles de type « vignette » (Taxe pour le trafic poids lourds en transit) puisse faire l'objet d'une expérimentation régionale dans le Grand Est afin de générer de nouvelles recettes qui pourraient participer à l'amélioration des infrastructures et à la transition énergétique.

L'ORGANISATION DE L'ETAT ET DES SERVICES PUBLICS

Les services aux publics incontournables pour réduire les fractures territoriales

La région Grand Est connaît de très forts contrastes, des fractures territoriales et sociales très profondes. Les activités et les services se concentrent en certains points sur l'axe Reims-Strasbourg, alors que les principaux centres de décisions régionaux se sont éloignés de certains territoires, que les Départements ont perdu des compétences, que les communes ont vu nombre de leurs transférées vers les EPCI. Le risque est grand de voir une partie importante de la région constituer des territoires sans appartenance, accentuant les fractures territoriales, résultant de l'évolution économique et sociale de ces dernières décennies.

Pour y répondre, il est primordial d'assurer le maintien des liens entre les citoyen•ne•s et les services aux publics (services publics, équipements et services de proximité), d'agir notamment pour un accès aux soins répondant aux besoins, et de faciliter la mobilité des habitant•e•s.

Maintien des services aux publics

Pour le CESER, il est essentiel d'accentuer le soutien à la création de maisons de services aux publics dans les zones rurales ou « urbaines éloignées » pour assurer les services aux populations, qu'ils relèvent de l'Etat, des collectivités, des associations ou des entreprises privées.

Les services aux publics, les activités culturelles, économiques et commerciales de proximité, sont un facteur clé pour répondre aux besoins de la vie et de la cohésion sociale dans chaque territoire. Ils sont incontournables pour leur aménagement, leur attractivité et leur développement durable.

Pour un meilleur accès aux soins

La région Grand Est se caractérise par un vieillissement et une mortalité prématurée de la population supérieurs à la moyenne nationale. Nombre de territoires rencontrent des difficultés à conserver suffisamment de professionnels de santé pour répondre aux besoins des usagers, certains territoires en étant totalement désertés dans ce domaine. L'offre hospitalière y a diminué ces dernières années. Le CESER rappelle qu'il est impératif de garantir un accès aux soins urgents à moins de 30 minutes pour l'ensemble des habitant•e•s.

Face à la désertification médicale, un véritable plan de soutien, alliant politiques nationales et régionales, doit être engagé. Il faut notamment développer les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles pour maintenir et renforcer les soins de proximité de qualité.

Les zones frontalières, importantes dans le Grand Est, pourraient bénéficier d'expérimentations : la création de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles transfrontalières et la mise en œuvre de plateformes techniques communes dans les hôpitaux, pourraient être développées.

Mobilités : une offre plurimodale avec l'utilisateur au cœur du système

Le temps d'accès à un mode de transport doit être réduit et garanti sur tous les points du territoire, dans un esprit de service public. L'attractivité des transports en commun doit être encouragée par la mise en place de centrales de mobilités, d'une tarification adaptée et d'une billettique intermodale. Les moyens de financement nécessaires à l'entretien des réseaux ferroviaires et routiers, à la rénovation des gares et à la création de points d'arrêt, doivent être assurés, particulièrement pour les « petites lignes » ferroviaires. Le CESER milite pour un retour du fret ferroviaire qui est l'une des solutions pour réduire les coûts du transport ferré des voyageurs.

Connecter les territoires

Le CESER insiste sur la nécessité de résorber très rapidement les zones blanches en téléphonie mobile. Le déploiement du très haut débit devrait être achevé en 2023 dans le Grand Est. Mais cela ne suffira pas à combler la fracture numérique : un plan volontariste d'usage et de formation au numérique est impératif.



UNE NOUVELLE PHASE DE DECENTRALISATION PLUS SOLIDAIRE

Pour le CESER, la dimension régionale constitue l'échelon le plus pertinent pour mettre en œuvre une véritable stratégie de développement des territoires. C'est pourquoi une nouvelle phase de décentralisation, notamment vers les Régions, devrait constituer une réponse aux défis posés aujourd'hui. L'Etat doit assurer les moyens et l'autonomie des collectivités. Il doit également jouer pleinement son rôle de régulateur, dans un principe d'équité et de solidarité, en particulier vers les territoires les plus fragiles. De même, il est nécessaire de mettre fin aux pratiques de l'Etat en matière de contractualisation, qui se considère trop souvent comme non engagé par sa signature. Par exemple, le respect des Contrats de Plan Etat-Région doit permettre de restaurer leur rôle stratégique pour le développement durable des territoires.

LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires

Dans le Grand Est, la qualité de l'air est fortement dégradée pendant une centaine de jours par an, en particulier dans les agglomérations et le long des grands axes routiers. Les seuils limites fixés par l'OMS en concentrations d'ozone, de dioxyde d'azote et en particules fines (responsables de 5 000 décès prématurés par an dans la région) sont régulièrement dépassés.

La transition écologique doit aller de pair avec une réflexion sur les conditions de vie et les inégalités, afin que chacun·e puisse participer à cette transition, jouir d'un environnement sain et vivre dignement. Elle passe par un accompagnement des citoyens via notamment une éducation à l'environnement, et par un soutien fort aux projets ayant une durabilité environnementale, sociale et économique.

Equilibrer le mix énergétique

Le Grand Est dispose d'un potentiel favorable en énergies renouvelables, en capacité de conforter le mix énergétique. En effet, la région s'avère être la première en éolien et détient le 4e parc pour l'hydroélectricité. Le soutien au solaire thermique et à la géothermie constitue des axes de développement. La production d'énergie à partir de la biomasse et des résidus agricoles et sylvicoles, est une piste qui nécessite une bonne analyse de la quantité de matières disponibles.

Réduire les déchets professionnels et encourager l'économie circulaire

L'objectif général est de réduire, d'ici 2031, les déchets inertes du BTP de 20%, les déchets issus de l'activité économique (DAE) de 11% et de stabiliser les déchets dangereux. La production en déchets du Grand Est atteint environ 23 millions de tonnes par an.

Le CESER demande la mise en place d'un plan d'actions sur la gestion des déchets industriels et du BTP : sensibilisation et accompagnement des producteurs de déchets, avec une tarification incitative ou des sanctions financières supérieures au coût du traitement déficient. Un suivi particulier des déchets dangereux notamment « amiantés » est nécessaire. En matière d'économie circulaire, le CESER demande qu'une stratégie régionale, avec une approche globale, soit mise en chantier et vienne compléter le Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC).

Préserver la biodiversité

Les prairies et les zones humides, espaces les plus fragiles et les plus riches en biodiversité spécialisée, sont en déclin sous diverses pressions humaines. Le réseau hydrographique est très dense et seuls 32% des cours d'eau sont classés en bon état écologique. Le Grand Est possède des nappes d'eau stratégiques pour un bassin de population de 40 millions d'habitants. Il ne peut assumer seul cette responsabilité.

Le CESER préconise la création d'urgence d'une agence régionale de la biodiversité dont une des missions sera de sensibiliser les acteurs privés et publics.



AMELIORER PLUS RAPIDEMENT LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BATI EXISTANT

De nombreux habitants ne peuvent pas bénéficier d'une rénovation thermique des bâtiments, du fait de son coût élevé. Des aides existent mais sont encore insuffisantes. Il faudrait accroître les enveloppes financières publiques de soutien afin qu'elles soient plus incitatives. Le développement du tiers financement serait un véritable atout pour y pallier. Il permettrait aux Régions de délivrer des prêts aux particuliers souhaitant engager des travaux de rénovation, avec des remboursements étalés dans le temps et calculés à hauteur des économies d'énergie réalisées, pour que l'impact financier soit neutre à moyen terme.



LA DEMOCRATIE ET LA CITOYENNETE

Redonner leur place au citoyen et à la société civile, pour une démocratie participative renouvelée et pérenne

La démocratie est l'affaire de tout•e•s. Elle doit reconnaître la place et le rôle de chacun•e. Mais, depuis plusieurs années, notre démocratie est à bout de souffle. Notre société fait face à des défis grandissants en matière économique, sociale et environnementale, alors que les citoyen•ne•s expriment une préoccupation forte sur les questions liées à l'emploi, à l'insécurité, à l'alimentation, à la santé et à l'environnement. Les résultats parfois peu perceptibles, sinon peu convaincants, des politiques publiques nourrissent une perte de confiance dans l'action publique. Le sentiment d'éloignement entre "gouvernants" et "gouvernés" touche toute la sphère publique, en particulier les élu•e•s, mais également les organisations représentatives de la société civile organisée.

Une défiance forte et grandissante depuis plusieurs années

La crise que traverse notre démocratie se traduit par le découragement et le laisser-faire chez certains, la désespérance et la défiance chez d'autres. La tentation individualiste vers telle ou telle idéologie se concrétise aujourd'hui. Pour restaurer la confiance, les élu•e•s et l'ensemble des acteurs publics ont l'obligation de partager, d'informer, de clarifier, de motiver les prises de décisions, mais aussi de montrer les résultats de l'action publique.

Des alertes répétées des CESER

Les CESER du Grand Est et de France se sont penchés sur cette question depuis plusieurs années. Ils ont proposé des pistes pour réinventer la place et l'action de la société civile, entre une démocratie représentative fragilisée et des citoyen•ne•s prises dans une tourmente de désenchantement. Plusieurs initiatives ont été prises : un colloque consacré à la gouvernance territoriale, en 2015 à Châlons-en-Champagne, un Livre blanc national sur l'évaluation des politiques publiques régionales en 2017 et un Livre blanc réalisé avec la Conférence régionale des Conseils de développement du Grand Est, « Vers de nouvelles formes d'expressions citoyennes », publié en novembre 2017.

Une collaboration originale entre le CESER et les Conseils de développement

Le CESER s'est rapproché, depuis plusieurs années, des Conseils de développement, ces instances de la démocratie participative de proximité, représentant la société civile locale, afin d'échanger sur les pratiques respectives de la participation à la décision publique. Le Livre blanc « Vers de nouvelles formes d'expressions citoyennes » ambitionne de repenser le rôle et la place de la société civile pour faire le lien entre les citoyen•ne•s et les concepteur•trice•s des politiques publiques. Cela permettra une meilleure compréhension de l'action publique et renforcera la légitimité des élu•e•s. Dix fiches thématiques formulent des préconisations sur la manière de favoriser l'expression et la participation des citoyens, de valoriser leur expertise d'usage, de les impliquer à toutes les étapes de la décision, de créer des espaces de débats avec les acteurs, de former ces derniers à la pratique participative, mais aussi sur la manière d'informer les citoyens sur les projets, de capitaliser les initiatives afin d'innover, de définir des règles pour favoriser un dialogue constructif et, enfin, sur l'intérêt d'expérimenter et d'évaluer.

CREER UNE CHAMBRE D'ECHO REGIONALE DE LA PAROLE CITOYENNE

Expérimenter un nouveau modèle démocratique

En articulant les Conseils de développement et le CESER, un « trépied démocratique » pourrait être co-construit, composé des élu•e•s, de la société civile organisée (CESER, qui fédère des réseaux d'acteurs) et des citoyen•ne•s (CoDev). L'objectif est de construire une nouvelle articulation entre la démocratie représentative et la démocratie participative qui implique et responsabilise les citoyen•ne•s. Les représentant•e•s des CoDev et ceux du CESER doivent y occuper une place prépondérante, en apportant une « permanence citoyenne » sur laquelle les élu•e•s doivent s'appuyer.

Donner les moyens d'un exercice démocratique pérenne

Cette expérimentation nécessite, comme le prévoit la loi NOTRe, que des Conseils de développement soient créés dans tous les EPCI de plus de 20 000 habitants et que des moyens leur soient attribués pour leur action. Enfin, une mission nouvelle, expérimentale et commune aux CoDev et CESER du Grand Est devrait leur être attribuée en vue de créer « une chambre d'écho pérenne de la parole citoyenne ».



10 REFERENTS DEPARTEMENTAUX :

- En appui de sa contribution, le CESER a souhaité être le réceptacle des débats locaux organisés dans le Grand Est.
- A cette fin, un-e membre du CESER a été désigné•e référent•e dans chacun des dix départements de la région pour suivre ces réunions, collecter un maximum d'opinions et pouvoir témoigner des échanges citoyens.